

Image not found or type unknown



Degradation volontaire d'un mineur

Par **millon I**, le **20/02/2010** à **15:23**

Bonjour,
mon fils vie chez son pere ,celui ci le laisse sortir le soir sans surveillance,il a vonlontairement
degrader plusieurs biens ,il est convoquer devant le tribunal ,est ce qu'en étant sa mere et
ayant l'autorité parental partager ,je devrais payer la depense des plaintes déposées?ou est
ce mon fils ?ou son pere?
merci de vos reponses